



L'Épiphanie

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE L'ÉPIPHANIE

AVIS PUBLIC

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 358-22 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 288-08-14 ET SES AMENDEMENTS AFIN D'AJOUTER UN CRITÈRE SUR LES ARBRES

Assemblée publique de consultation

CONVOCATION DE TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit:

1. Lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 20 avril 2022, le conseil municipal a adopté le projet du règlement suivant :

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 358-22 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 288-08-14 ET SES AMENDEMENTS AFIN D'AJOUTER UN CRITÈRE SUR LES ARBRES

Le présent règlement vise à ajouter, pour le secteur Paroisse, un critère pour encadrer l'abattage et la plantation d'arbres pour un projet de nouvelle construction, de reconstruction ou d'agrandissement de plus de 25 mètres carrés d'un bâtiment principal d'usage autre qu'agricole assujéti au règlement de PIIA. L'objectif est d'obtenir des projets comportant un nombre de plantation d'arbres plus important et de protéger les arbres matures existants.

2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 11 mai 2022 à compter de 18 h 30, à l'hôtel de ville sis au 66 rue Notre-Dame à L'Épiphanie. Au cours de cette assemblée, un membre du conseil expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
3. Ce projet de règlement peut être consulté au bureau de la greffière, à l'hôtel de ville sis au 66, rue Notre-Dame à L'Épiphanie, les jours ouvrables, aux heures d'ouverture des bureaux et peut également être transmis par courriel en demandant au frobitaille@lepiphanie.ca ou au 450-588-5515.

Donné à L'Épiphanie (Québec), ce 28 avril 2022.

La greffière,

Flavie Robitaille